

REPUBLIQUE FRANCAISE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L. 121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune de Bandol se réunira en séance ordinaire du 2ème trimestre 2019, **le six juin à 17 h**, en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal.

- 1 Budget principal 2019 - Décision modificative n°1 - Budget supplémentaire
- 2 Budget annexe du port 2019 - Décision modificative n°1 - Budget supplémentaire
- 3 Budget annexe de la chambre funéraire 2019 - Décision modificative n°1 - Budget supplémentaire
- 4 Budget annexe du parking 2019 - Décision modificative n°1 Budget supplémentaire
- 5 Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité
- 6 Personnel communal - Modification du temps de travail
- 7 Personnel communal - Règlement de formation
- 8 Régime indemnitaire des agents de la commune, du CCAS et de la caisse des écoles
- 9 Modification du coût de la contribution financière au SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et Méditerranée)
- 10 Modification des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Modalités d'exonération et de réfaction - Année 2020
- 11 Acquisitions et cessions opérées en 2018 et état du stock détenu par l'EPF PACA
- 12 Adoption d'un fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage - Coffrets forains
- 13 Adoption d'un fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage - Réaménagement de l'éclairage public du quai de
- 14 Transfert de compétence n°7 au profit du SYMIELECVAR
- 15 Comité de direction de l'office de tourisme - Nomination d'un nouveau membre

Fait à Bandol, le **31 MAI 2019**

Le Maire,

